

Annexe 5. — Cartographie des unités de gestion du site Natura 2000 "BE34062 - Bassin du Ruisseau de Messancy"

La carte ci-annexée fixe, à l'échelle cartographique 1/10 000^e (publiée au 1/25 000^e) le périmètre des unités de gestion visées à l'annexe 4.

Sans préjudice de l'article 1^{er}, alinéa 2, du présent arrêté, cette carte est également publiée :

— Sous format informatique sur le site internet <http://natura2000.wallonie.be>

— Sous format papier dans chaque commune concernée;

— Sous les deux formats, auprès des services extérieurs territorialement concernés du Département de la Nature et des Forêts.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 "BE34062 - Bassin du Ruisseau de Messancy".

Namur, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président,

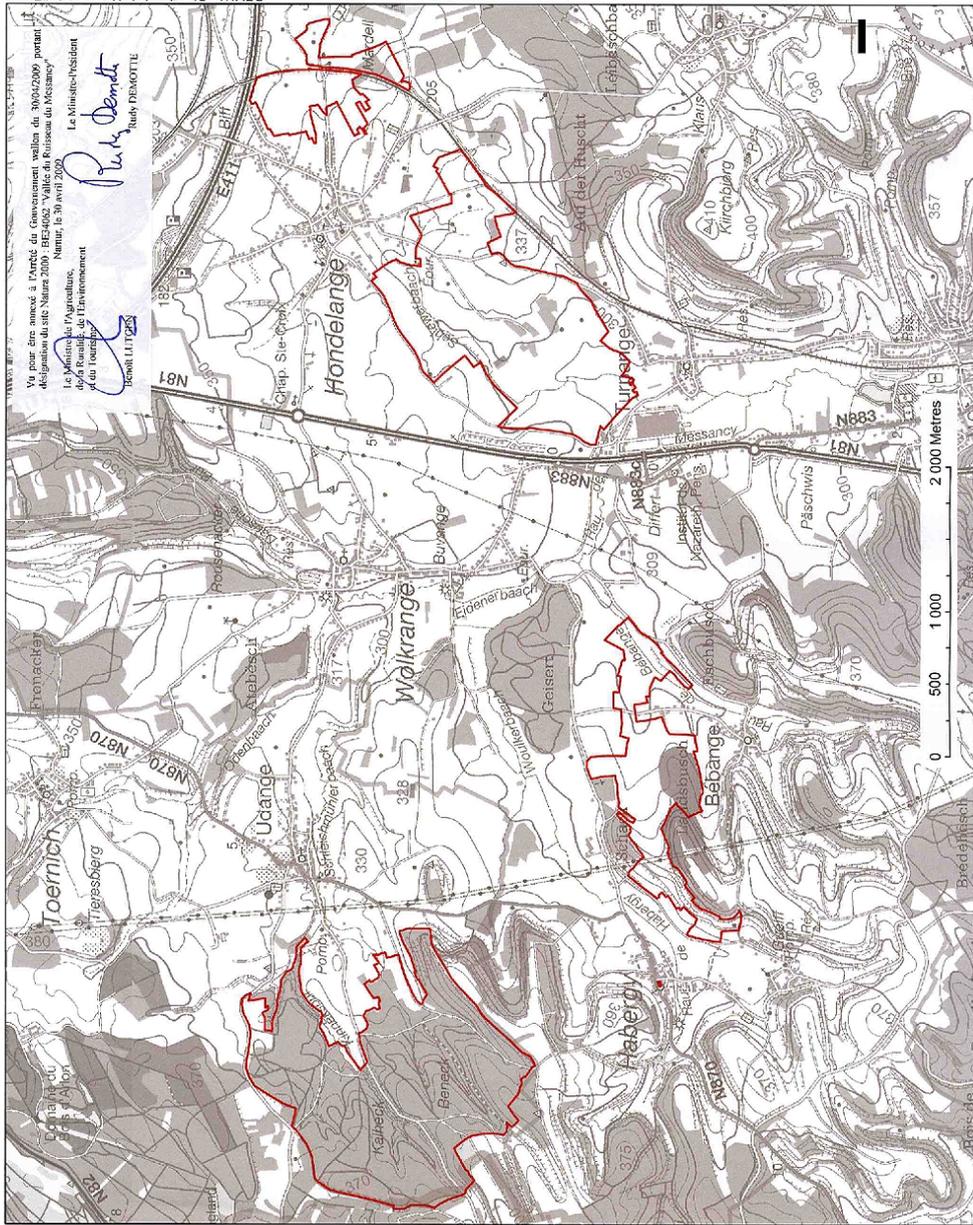
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN

BE34062 : Bassin du Ruisseau du Messancy

Cartographie du périmètre du site



Legende
□ Périmètre du site BE34062

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30/04/2009 portant désignation du site Natura 2000 : BE34062 "Vallée du Ruisseau du Messancy"
Namenr. le 30 avril 2009
Le Ministre-Président
de la Région wallonne
de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement
et du Tourisme
Benoît LUTGEN

R. Demotte
Rudy DEMOTTE
Le Ministre-Président



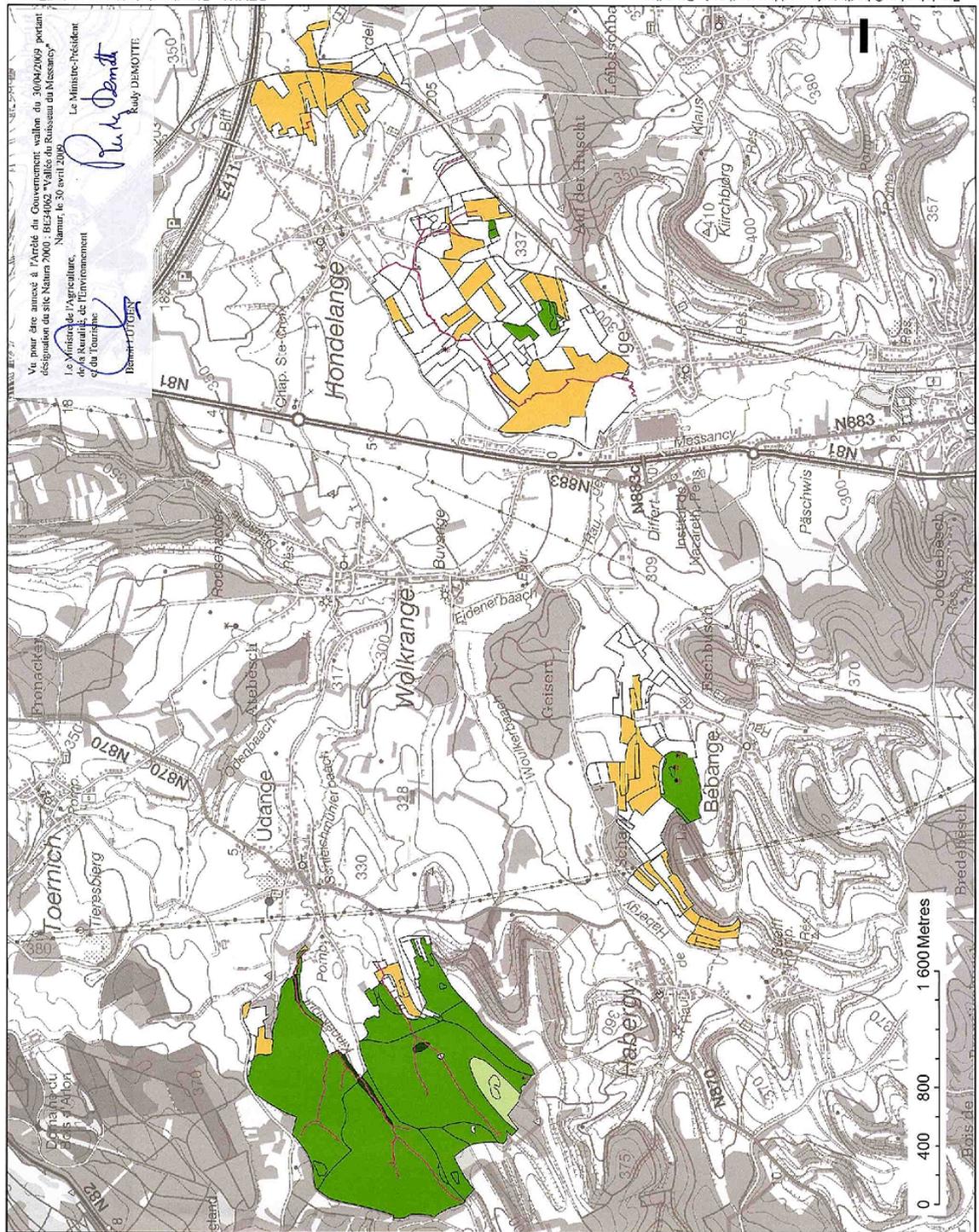
Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 : BE34062 - « Bassin du Ruisseau du Messancy ».
Namur, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,
B. LUTGEN

BE34062 : Bassin du Ruisseau du Messancy

Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (1 de 1)



Legende

- Points Eur15
- Lignes Eur15
- non HIC
- 6510
- 9110
- 9130
- 9160
- 91E0*

Cartographie mai 2005 - printemps 2006

DEMNA - Direction de la Nature et de l'Eau

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30/04/2009 portant désignation du site Natura 2000 « Bassin du Ruisseau du Messancy »
 Le Ministre-Président
 Rudy DEMOTTE
 Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 BERNARD LUTGEN



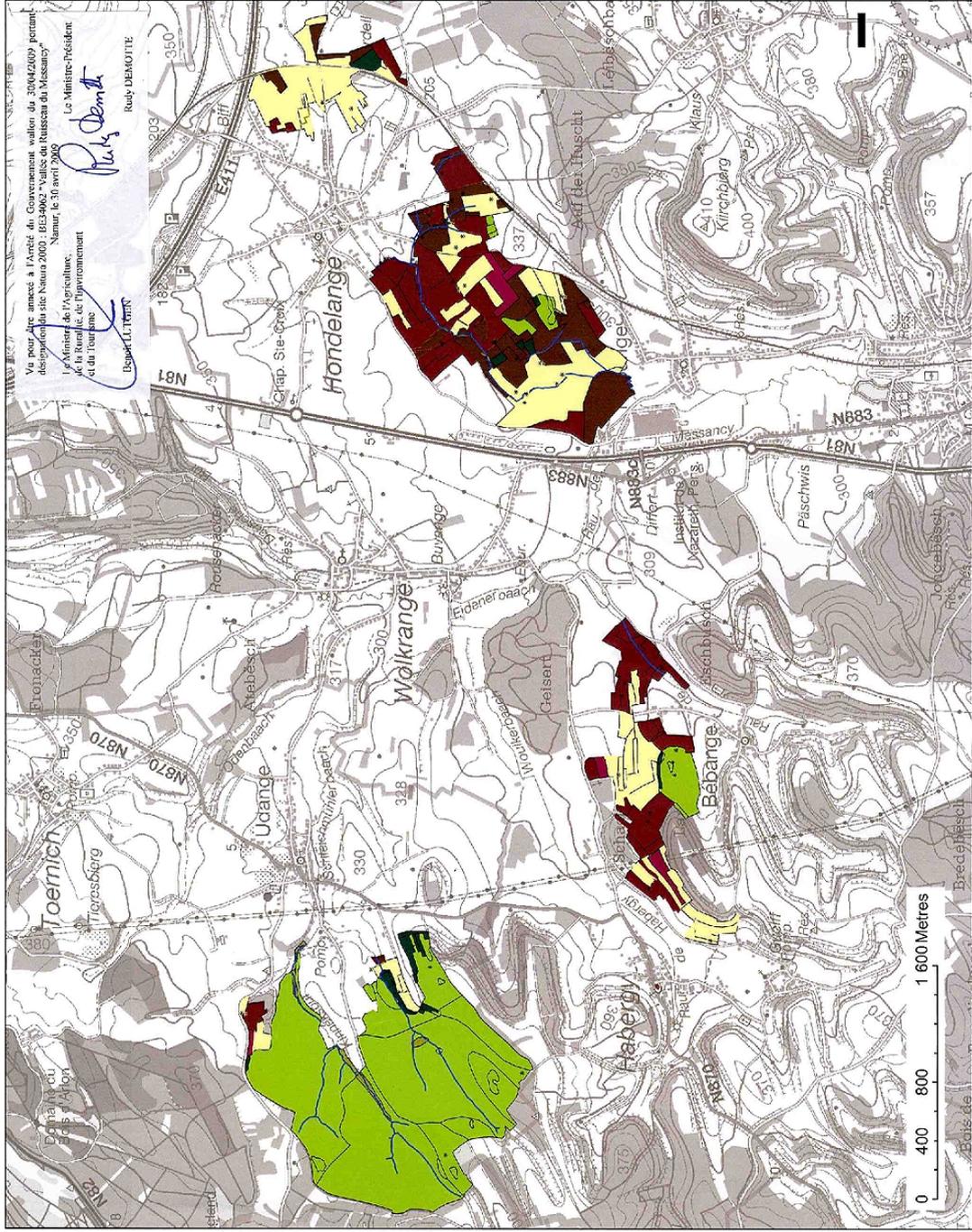
Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 : BE34062 - « Bassin du Ruisseau du Messancy ».
 Namur, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président,
 R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,
 B. LUTGEN

BE34062 : Bassin du Ruisseau du Messancy

Cartographie des unités de gestion (1 de 1)



- Legende**
- * E1 : Prairies de fauche d'IC
 - # E7 : Prairies de fauche et espèces d'IC
 - # E8 : Prairies HIC les plus sensibles
 - * G2 : Forêts indigènes sur sols secs
 - * C2 : Cours d'eau
 - E1 : Prairies de fauche d'IC
 - E7 : Prairies de fauche et espèces d'IC
 - E8 : Prairies HIC les plus sensibles
 - G2 : Forêts indigènes sur sols secs
 - G4 : Forêts alluviales
 - E1 : Prairies de fauche d'IC
 - E7 : Prairies de fauche et espèces d'IC
 - E8 : Prairies HIC les plus sensibles
 - G2 : Forêts indigènes sur sols secs
 - G4 : Forêts alluviales
 - G7 : Peuplements exotiques
 - H1 : Cavités naturelles et artificielles
 - I1 : Cultures

Cartographie mai 2005 - printemps 2006



SPW

Service public de Wallonie

DEMNA - Direction de la Nature et de l'Eau

Fond de plan © Institut géographique national - Bruxelles

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30/04/2009 portant désignation du site Natura 2000 : BE34062 "Bassin du Ruisseau du Messancy".
 Namur, le 30 avril 2009

Le Ministre-Président
R. Demotte
 Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
B. Lutgen
 Esprit L. Lutgen

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 : BE34062 - « Bassin du Ruisseau du Messancy ».

Namur, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président,
 R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,
 B. LUTGEN